





PRÉVOYANCE DÉCOUVREZ LES GARANTIES RENFORCÉES

KLESIA vous propose des garanties prévoyance couvrant vos obligations conventionnelles tout en renforçant certains postes importants pour vos salariés.



I **LES GARANTIES** POUR VOS SALARIÉS

OFFRE VINS DE CHAMPAGNE		
	NON CADRES	CADRES
Capital décès toutes causes - Perte Totale et Irréversible d'Autonome (PTIA) ou Invalidité absolue et définitive (IAD) En cas de décès du salarié, versement d'un capital en fonction de sa situation familiale. En cas de PTIA ou IAD du salarié, le capital est versé par anticipation au salarié		
Célibataire, veuf ou divorcé sans personne à charge	100 %	200 %
Marié ou pacsé sans personne à charge	100 %	200 %
Salarié avec une personne à charge	140 %	300 %
Majoration supplémentaire par personne à charge	40 %	100 %
Décès accidentel de la vie privée Décès accident de travail / trajet reconnu par la Sécurité sociale ou la MSA En cas de décès du salarié, versement d'un capital supplémentaire au capital décès toutes causes		
Célibataire, veuf ou divorcé sans personne à charge	-	-
Marié ou pacsé sans personne à charge	100 %	100 %
Salarié avec une personne à charge	140 %	140 %
Majoration supplémentaire par personne à charge	40 %	40 %
Double effet décès du conjoint ou du partenaire pacsé, survenant postérieurement ou simultanément au décès du salarié		
Double effet décès du conjoint ou du partenaire pacsé, survenant postérieurement ou simultanément au décès du salarié	Capital égal au capital garanti sur la tête du salarié à son décès	Capital égal au capital garanti sur la tête du salarié à son décès
Rente conjoint		
Rente viagère	Rente viagère	Rente viagère
Rente temporaire	10 %	10 %
Rente éducation En compensation de la rente d'orphelin de père et mère prévue dans l'accord Vins de Champagne		
De 0 au 16º anniversaire	6 %	5 %
Du 16º au 18º anniversaire	8 %	10 %
Du 18º au 26º anniversaire	8 %	15 %
Frais d'obsèques		
Frais d'obsèques	100 % PMSS	100 % PMSS
Capital invalidité permanente définitive (totale ou partielle) en cas d'accident		
Capital invalidité permanente définitive (totale ou partielle) en cas d'accident	Capital proportionnel au degré d'invalidité sur la base, pour une invalidité à 100 %, de 167 % du traitement de base	Capital proportionnel au degré d'invalidité sur la base, pour une invalidité à 100 %, de 167 % du traitement de base
Garantie invalidité - incapacité permanente : rente sous déduction rente SS ou MSA	+ éventuel salaire	
Incapacité permanente, taux compris entre 33 et 66 % ou >ou= 66 %	100 %	100 %
Invalidité 1 ^{ère} catégorie	100 %	100 %
Invalidité 2º ou 3º catégorie	100 %	100 %
Garantie Incapacité du travail		
Franchise Incapacité de travail	Franchise maximum de 115 J	Franchise maximum de 90 J ramenée à 3 J en hospitalisation
Indemnités Incapacité de travail	75 %	70 %
COTISATION OFFRE VINS DE CHAMPAGNE*	1,60 % TA/TB	1,50 % TA et 2,0 % TB

COMMENT SOUSCRIRE À L'OFFRE DE PRÉVOYANCE VINS DE CHAMPAGNE

Remplissez le BULLETIN D'ADHÉSION et l'ÉTAT DU PERSONNEL







2 Envoyer votre DOSSIER COMPLET par courrier

bulletin d'adhésion état du personnel Kbis de moins de 3 mois



KLESIA Prévoyance Entreprise 3-5 – CS30027 93108 MONTREUIL Cedex



Rendez-vous sur <u>klesia.fr</u>, sur la page prévoyance Vins et Spiritueux



